

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0066383.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME ESTELLE LABORDE Adresse ESTELLE LABORDE PROVENCE 41 AVENUE DE LA BOURGADE 13610 Le Puy-Sainte-Réparate Pays France Code ISO FR		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation				
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques				
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
I.7 Date, lieu Date 11 août 2026 14:08:24 +02 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 11/08/2026 au 31/12/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits à noyau (Figue, Noisette, Grenade, Pomme, Pêche, Abricot, Murier)	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Lavande, Rose, Germanium rosat, Immortelle, Artichaut, Aneth, Anis, Artemisia, Aswagandha, Basilic, Bleuet, Calendula, Camomille, Capucine, Carvi, Ciboulette, Coriandre, Escholtzia, Estragon, Hysope, Marjolaine, Mauve, Melisse, Menthes, Origan, Persil, Reiglisse, Romarin, Safran, Sarriette, Sauge, Thym, Verveine)	Biologique
	Autres fruits à pépins (Cassis, Baie de Goji)	Biologique
	Artichauts	Biologique
	Autres fruits à pépins (Raisin de table, Framboisier, murier, raifort)	En conversion
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Achillee, Ail des Ours, Asperule, Aubepine, Bruyere, Carotte Sauvage, Coquelicots, Cypres, Epilobe, Framboisier, Laurier, Lavandin, Mauve, Melilot, Millepertuis, Olivier, Ortie, Pin Sylvestre, Plantain, Reine des prés, Sureau)	Biologique
	Gel fixe, friche, gel spécifique n'entrant pas en rotation (dont jachère fleurie)	Biologique
	Autres zones de cueillette sauvage (Pinede)	Biologique
	Plantes séchées : Achillee millefeuille, cassis, Framboisier, Hysope, Melisse, Menthe poivrée, Menthe verte, Millepertuis, Ortie, Prele, Reine des Prés, Romarin, Sarriette des montagnes, Sauge Officinale, Thym citron, Thym de Provence, Verveine Citronnée	Biologique
	Tisanes : Detente, Coup de fouet, Digestion, Articulation, Detox, Nuit Paisible, Garrigue, Après-Repas, La vie en rose, Douce nuit, Lady Grey, Alegria	Biologique
	Herbes de Provence	Biologique
	Sels aromatisés : Herbes de Provence, Ail des ours	Biologique
	Hydrolats / Eaux florales : Achillee millefeuille, Bleuet, Camomille romaine, Cypres, Geranium rosat, Immortelle, Laurier noble, Lavande fine, Lavandin, Melisse, Menthe poivrée, Millepertuis, Ortie, Pin sylvestre, Plantain, Sarriette, Romarin, Rose, Verveine	Biologique
	Huiles essentielles : Lavande fine, Menthe poivrée, Romarin, Sarriette, Geranium rosat	Biologique
	Sirops : Melisse, Geranium Rosat, Verveine citronnée, Romarin, Menthe bergamote, Lavande fine	Biologique
	Macerat huileux de calendula	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		